



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:
30.04.2009

Date de la convocation des conseillers :
30.04.2009

point de l'ordre du jour no:
13/03

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 8 mai 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Hannen, Jaerling, Hildgen, Codello, Weidig, Becker, Baum, conseillers,

Clement, secrétaire communal.

Absents : Maroldt, Snel, Huss, Roller, Knaff, Zwally, Wohlfarth, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Compromis d'acquisition signé entre la Ville et la société Foyer Vie S.A. concernant les anciens bureaux Foyer sis « place Boltgen »

Vu le compromis d'acquisition du 22 avril 2009 signé entre la Ville et la société Foyer Vie S.A. avec siège social à Leudelage, aux termes duquel la Ville acquiert dans un immeuble en copropriété, inscrit au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, dans la section A d'Esch/Nord sous le n°440/16115, au lieu-dit « place Boltgen », bâtiment A, les biens suivants :

- une réserve de 90m², un box (n°40) et 5 parkings (n°41, 42, 43, 44, 45) au sous-sol
- les lots 3 et 4 formant des bureaux de 105 m² au rez-de-chaussée
- des bureaux de 225 m² au premier étage

Considérant que cette acquisition se fait au prix de 1.275.000.- EUR ;

Considérant que l'acquisition est faite dans le but d'y installer le Point d'Information pour Jeunes de la Ville ;

Considérant que l'acquisition est réalisée dans un but d'utilité publique ;

Vu l'article 4/0720/2121/001 « Acquisition de biens fonciers » ;

Vu le plan de situation ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve à l'unanimité

le compromis d'acquisition précité.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 08/05/2009

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,